

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

AMENDEMENT

N ° AS589

présenté par

Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Petex, Mme Frédérique Meunier,
M. Dive, M. Bony et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.